



**Département de la Guadeloupe
 Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

**SEANCE DU 08 AVRIL 2025
 Délibération du Comité Syndical
 2^{ème} séance ordinaire de l'année
 N°13-04-2025**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le vendredi 8 avril 2025 à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle des délibérations du SyMEG impasse Guy cornely, 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN,

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente	X		
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président		X	
5	Nadia	CELINI	4e Vice-Présidente	X		
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président		X	
7	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
8	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Tonny MOUSSE
9	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire		X	
10	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire		X	
11	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
12	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire		X	
13	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
14	Jacques	KANCEL			X	
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire		X	
16	Ary	CHALUS	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Corinne PETRO
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 9

Votants : 8

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (DGS) ; Tatiana DIDON (Secrétariat de Direction) ; Karim CYRILLE (Préfigurateur Karu Vélo) ; Ruiz CHALUS (service financier) ; Nadine CYSIQUE (Responsable adjointe Finances) ; Laurent CHERALDINI (Responsable Transport) ; Jerrold DAUBIN (Service Informatique) ; DELVERT Sandrine ; Endrick ERAVILLE (Responsable RH) ; Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de missions auprès de la Direction) ; Steffy KORUTOS (Chargée de missions auprès de la Direction) ; Robert LANDRE (Chargé de missions auprès de la Direction ; Kora LANNEAU (Chargée de communication) ; Luidgy LEFEBVRE (Préfigurateur Transport Scolaire) ;

Secrétaire de séance : Mme Elodie CLARAT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Point n°3

Approbation du Compte Administratif 2024

Comité Syndical du 08.04.2025

2/7

Monsieur le Président présente au Comité Syndical, conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2024 accompagné de toutes les pièces nécessaires.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre et de l'article) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente le résultat comptable de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat du compte administratif 2024, comme celui du compte de gestion de la Comptable Publique, se traduit par :

→ Un excédent de fonctionnement de :	16.980.293,37 €
→ Un excédent d'investissement de :	<u>10.436.205,43 €</u>
Soit un résultat comptable de :	27.416.498,80 €

Les Restes à Réaliser se détaillent comme suit :

- Dépenses d'Investissement : 762.403,27 €
- Recettes d'Investissement : 223.253,35 €

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'élève à **26.877.348,88 €**

La balance générale du Compte administratif 2024 est donc la suivante :

« Compte Administratif de l'exercice 2024 » **arrêté comme suit :**

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	27 442 838,98	29 145 841,81	1 703 002,83
	Section d'investissement	3 445 917,99	1 810 757,86	-1 635 160,13
		+	+	
Reports de l'exercice 2022	Report en section de fonctionnement (002)		15 277 290,54	
	Report en section d'investissement (001)		12 071 365,56	
		=	=	Solde d'exécution
TOTAL (réalisations + reports)		30 888 756,97	58 305 255,77	27 416 498,80
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement		0,00	
	Section d'investissement	762 403,27	223 253,35	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	762 403,27	223 253,35	
				Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	27 442 838,98	44 423 132,35	16 980 293,37
	Section d'investissement	4 208 321,26	14 105 376,77	9 897 055,51
	TOTAL CUMULE	31 651 160,24	58 528 509,12	26 877 348,88

Adoption du Compte Administratif – Exercice 2024

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la consolidation du budget primitif 2024 et de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 08 Avril 2025

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacé par le Président de séance élu pour ce point,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une exécution comptable similaire sur les écritures avec le compte administratif,

Après en avoir voté

Résultat :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE

Article 1 :

D'adopter le « Compte Administratif de l'exercice 2024 » arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	27 442 838,98	29 145 841,81	1 703 002,83
	Section d'investissement	3 445 917,99	1 810 757,86	-1 635 160,13
		+	+	
Reports de l'exercice 2022	Report en section de fonctionnement (002)		15 277 290,54	
	Report en section d'investissement (001)		12 071 365,56	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		30 888 756,97	58 305 255,77	27 416 498,80
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement		0,00	
	Section d'investissement	762 403,27	223 253,35	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	762 403,27	223 253,35	
				Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	27 442 838,98	44 423 132,35	16 980 293,37
	Section d'investissement	4 208 321,26	14 105 376,77	9 897 055,51
	TOTAL CUMULE	31 651 160,24	58 528 509,12	26 877 348,88

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Monsieur le Président, le Comptable public et le Service Administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou
notification
Du :

Fait à Baie-Mahault, le 10 avril 2025

Le Président,

Georges

